



TR/EG

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

RUE LOUISE AGLAE CRETTE (V.C.)

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rue Louise Aglaé Cretté par la société TERGI – 33 rue de lamirault – 77090 Collegien, agissant pour le compte de GRDF – 6 rue de la liberté – 93500 Pantin (renouvellement réseau gaz),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Louise Aglaé Cretté sur le tronçon compris entre le n°150 et la rue des prés (commune de Vitry sur Seine) à compter du 5 septembre 2022 à 8 heures 30 jusqu'au 3 octobre 2022 à 17 heures :**

- **Neutralisation du trottoir côté impair:** les piétons seront déviés sur le trottoir opposé par les traversées existantes,
- **Neutralisation du stationnement côté impair,**
- **Limitation de vitesse à 30 km /h.**

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- Monsieur le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur l'Officier commandant la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE - d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- TERGI – 33 rue de lamirault – 77090 Collegien.

FAIT EN MAIRIE, LE 29 JUIL. 2022

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
et par délégation

Sarah Misslin
Adjointe au Maire



Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE

Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics



Nathalie Leberthon

PUBLIE SUR ivry94.fr 30 JUIL. 2022
LE